DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 15 avril 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022023

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Ozil Sylvain (procuration à Mme Croxo Stéphanie)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 30 mars 2022
Date d'affichage : 30 mars 2022

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le 20/04/2022
ID : 030-213001092-20220415-DE2022023-DE

Objet de la délibération : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal d'Euzet décide d'allouer les subventions 2022 aux associations comme il suit :

- APE "Le Troubadour" : 20 euros pour les élèves qui habitent la commune d'Euzet, voté à l'unanimité des membres présents,

- Société de chasse "La Diane" : 300 euros, vote : Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 02,

- Anim' Euzet : 300 euros, voté à l'unanimité des membres présents.

- Club de l'amitié : 200 euros, vote : voté à l'unanimité des membres présents.

- Sport Culture International (QWAN KI DO) : 200 euros, voté à l'unanimité des membres présents.

- Euzet Tonic : 200 euros, voté à l'unanimité des membres présents.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le 20/04/2022
ID : 030-213001092-20220415-DE2022023-DE

- Association Les Elfes et Nous : 200 euros, voté à l'unanimité des membres présents.

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr